

## Avis adopté

Séance plénière du 23 avril 2024

## Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

### Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Parent, enfant, frère, soeur et ami. Aidant, bénévole, musicien ou sportif. Salarié, bénévole ou entrepreneur. L'individu ne peut être réduit à son statut professionnel. Réfléchir à l'articulation des temps de vie, c'est penser l'individu sous ses différents statuts, qui se chevauchent, s'entrechoquent, se complètent ou se nourrissent mutuellement. Mais quel que soit ses statuts, l'individu restera toujours un citoyen ou une citoyenne, membre d'une société, habitant d'un territoire qui le nourrit autant qu'il contraint sa liberté.

Aujourd'hui, c'est sur son temps libre que l'individu construit sa participation démocratique.

En parallèle, le travail, source d'émancipation individuelle ou collective, ne l'est en réalité que s'il est vécu en lien étroit avec la réalité de vie de l'individu et la place qui est attendu de lui dans la société.

Comment continuer à cultiver son esprit critique, se tenir au courant de la marche du monde, développer sa liberté de penser et oser sortir du cadre si les longues heures passées au travail ne sont qu'épuisantes, non réflexive et sans pouvoir d'agir sur le travail voire pris dans des relations infantilisantes et que notre temps libre est une ressource économique pour des acteurs marchands non régulé ?

Inversement, lorsque la vie démocratique du pays se détériore et que les citoyens et citoyennes se sentent éloignés de la décision politique, avec quel intérêt et quel espoir, s'investiraient-ils dans les défis que pose le champ professionnel ?

La préconisation 1 est à ce titre majeur, mais le débat qui doit naître sur ce sujet ne pourra se résumer à un débat sur la sujétion professionnelle, il doit s'ouvrir aux enjeux propres au temps libre, à son caractère politique, à son accaparement par l'économie de l'attention et ses implications à tous les âges.

Soulignons enfin la préconisation 12, visant à continuer sur le chemin de l'égalité professionnelle et notamment un partage égal des responsabilités parentales, ainsi que la préconisation 17 visant à faciliter et encourager le bénévolat et la vie des associations qui sont autant de lieux faisant vivre notre démocratie.

Nous espérons que l'avis que nous voterons aujourd'hui soit une porte ouverte pour de nombreuses réflexions employeur et salariés permettant d'allier impératifs démocratique et économique. Parce qu'articuler les temps de vie n'est pas une lubie de jeunes mais bien une réponse inéluctable à l'urgence sociale de réduire les inégalités, l'urgence écologique de repenser nos modes de production et de consommation, l'urgence démocratique, de vivre et de faire collectif.

Nous félicitons les rapporteuses et l'ensemble de la commission pour le travail mené.

**Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera cet avis.**